



## Les enfants de parents détenus mal protégés

**Les enfants sont des victimes indirectes d'un crime qu'ils n'ont pas commis. Article paru dans le 24 heures.**

En Suisse, quelque 9000 enfants sont séparés de leur père ou de leur mère emprisonnés. Une ONG milite pour que la relation entre les enfants et leur géniteur derrière les barreaux soit améliorée.

Pour mieux protéger leurs droits, l'ONG Acat-Suisse a remis jeudi une pétition munie de 4681 signatures à la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP). Cette dernière a reconnu que la situation des enfants de parents emprisonnés était sous-estimée en Suisse. Elle s'est déclarée prête à s'emparer de la problématique. Les mineurs de détenus sont en effet victimes d'une infraction pénale dont ils sont pour rien, indique jeudi l'Acat.

Les fondations comme Relais Enfants Parents Romands (REPR) en Suisse romande ou l'Armée du Salut s'engagent pour eux. Reste que les heures de visite souvent impossibles, des locaux inappropriés ou la stigmatisation limitent encore trop souvent les contacts. La pétition demande l'établissement d'une étude complète sur la situation des enfants de personnes emprisonnées en Suisse. En outre, elle veut que des moyens suffisants soient mis à disposition afin de pouvoir garantir une relation personnelle entre les enfants et leur géniteur derrière les barreaux.

Le fait de savoir ce que fait son père ou sa mère en prison, où il dort, ce qu'il mange peut reconforter l'enfant, selon un membre de l'armée du Salut cité dans le communiqué. La Suisse doit se conformer aux recommandations émises par le Conseil de l'Europe en 2018 dans ce domaine. Il n'est pas question de bonne volonté ou de responsabilité individuelle. Il s'agit d'une protection légale des enfants.

**Auteur**

(ats/nxp)

**Publié le**

12.4.2019